Luxembourg, le 3 mai 2023

Circulaire n° 2023-059

Circulaire

aux syndicats de communes

Objet : Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes
Information relative au groupe de travail « Communes résilientes »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter par la présente à participer aux activités du groupe de travail « Communes résilientes » mis en place dans le cadre de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes (RRC). Suite aux échanges fructueux avec les 45 communes membres du groupe, il s'est avéré qu'une grande partie des thématiques traitées depuis le lancement des travaux concerne aussi les syndicats de communes.

En effet, le Cadre d'action de Sendai vise la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et aux biens. Il s'agit notamment de surveiller, d'évaluer et de comprendre les risques de catastrophes et d'échanger des informations tant au niveau local et national qu'au niveau international pour renforcer la gouvernance et la coordination y relatives.

Le Cadre d'action de Sendai s'applique aux risques de catastrophes à petite et grande échelle, qu'elles soient fréquentes ou rares, soudaines ou à évolution lente, causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou encore liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à orienter la gestion multisectorielle des risques de catastrophes à tous les niveaux de la société, et prévoit, entre autres, la mise en place d'une plateforme nationale pour la réduction de risques de catastrophes, qui sert de mécanisme de coordination pour l'intégration de la RRC dans les politiques nationales.

Dans le cadre de cette plateforme, il est prévu d'intégrer désormais également les syndicats de communes dans le groupe de travail précité afin qu'ils puissent contribuer aux travaux. En effet, le groupe de travail constitue, d'une part, un réseau d'experts et un pôle de savoir dans le domaine de la gestion et de la réduction de risques et, d'autre part, un partenaire intermédiaire entre les niveaux communal et étatique pour renforcer la collaboration et l'échange d'expertises, particulièrement pendant les phases de prévention et préparation aux catastrophes.

Je tiens à ajouter qu'il est important d'institutionnaliser et de systématiser cette collaboration pour renforcer la gouvernance dans le domaine visé, avec l'objectif de rendre notre pays plus résilient, avec à la base des communes et syndicats de communes résilients.

Au vu de ce qui précède, et en cas d'intérêt, je vous prie de bien vouloir désigner, un-e agent-e de votre syndicat et de bien vouloir transmettre ses coordonnées au point de contact suivant :

Ministère de l'Intérieur Direction de la Sécurité Civile Courriel : direction.secours@mi.etat.lu

Finalement, je vous invite à transférer la présente à l'agent-e désigné-e.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding